Mairie d'ESPERAZA

Tél : 04.68.74.10.01
Mairie-esperaza@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 juin 2021
18h00
Mairie-1 rue Condorcet

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 12	Nombre des Membres Votants :12	Date de la convocation : 02/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le Quinze Juin, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur SOULA Christian

PRESENT(E)S : M. SOULA C. - M. FROMILHAGUE O- M. MORANDI J.- Mme PONS M-A. - M. BOUCABEILLE F. Mme ANDREWS E. - Mme LEMEUX P. - Mr RUMEAU H.- M.SAN MARTIN G.-M. FIEDOS J.- M. FERRER J.- M. LUCATO M

PROCURATIONS :

ABSENTS/EXCUSE (E)S : Mme LE MORVAN -Mme DUFIS Y.- Mr COUE E - Mme ALBERO C. Mme DAROT R-M.- M. CAZAUD P. Mme GRAND C
M. FROMILHAGUE O volontaire est désigné secrétaire de la séance de l'assemblée. Le conseil débute à 18h15 et s'achève à 18h30

-----O----

Délibérations :

1- Modification du temps de travail d'un agent

Un adjoint du patrimoine agent d'accueil au Musée de la Chapellerie a souhaité diminuer son temps de travail, et de passer à 24H30 (70%) au lieu de 26 heures par semaine) A compter du 1er juillet 2021.
Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

UNANIMITE

2- Révision d'attribution du Complément Individuel annuel (CIA)

Lors de sa séance du 30 octobre 2019 le conseil municipal a délibéré sur la Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le RIFSEEP comprend 2 parties : L'IFSE et le CIA

Le comité Technique du CDG de l'Aude a émis un avis favorable sur ces ajustements lors de la séance du 12 mai 2021
Il est proposé concernant le CIA de modifier les articles 2 et 6 de la délibération initiale, à savoir :

- La Suppression de la notation et du barème de points dans l'attribution du CIA en raison de sa difficile mise en œuvre.
- La Baisse du plafond annuel de CIA de 200 à 150 € pour l'ensemble des fonctions (dans le respect des préconisations des % du CIA),
- Indisponibilités physiques : suspension du RIFSEEP en totalité au-delà de 6 mois d'absence.
- L'IFSE est maintenue en suivant le sort du traitement.
- Pour le Congé Maladie Ordinaire : le CIA sera non maintenu au-delà de 114 jours d'absence

Les autres articles sont inchangés

UNANIMITE

Information : L'entreprise BayWa r.e. France SAS a présenté le projet de parc photovoltaïque

Le maire,

MAIRIE d'ESPERAZA - 11 -